

# Tâche éducation des adultes 2024-2025 — des Patriotes

**32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles**

**1**

## Cours et leçons et suivi pédagogique 800 heures

- 768 heures en moyenne de cours et leçons et suivi pédagogique
  - 32 heures consacrées à des journées pédagogiques
- 20 heures en moyenne par semaine**

**2**

## Autres tâches professionnelles (ATP) assignées = 280 heures

- Heures consacrées aux journées pédagogiques en sus des 32 h.
- Responsabilités confiées par la direction du centre
- Comités
- Rencontres
- Supervision des stages en dehors de la présence des élèves
- Correction
- Planification
- Préparation
- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction du centre, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
- Etc.

**3**

## ATP personnelles – 200 heures

- \* 80 heures à l'école à l'intérieur de l'amplitude de 35 heures.
- ◇ 120 heures effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix et pouvant être accomplies à l'extérieur de l'amplitude hebdomadaire. (3 h en moyenne par semaine)

*Absence d'obligation pour l'enseignante ou l'enseignant de fixer à son horaire tous les moments pour l'accomplissement des ATP personnelles.*

La TÉ et les ATP qui ne nécessitent pas une présence récurrente ne sont pas fixées à l'horaire.

		EDA
		heures/année
Cours et leçons et suivi pédagogique relié à la spécialité	Cours et leçons et suivi pédagogique relié à la spécialité	768 h
	Banque d'heures de journées pédagogiques	32 h
	<b>Total</b>	<b>800 h</b>
Autres tâches professionnelles	Assignées	280 h <sup>1</sup>
	Personnelles	* 80 h
		◇ 120 h
<b>Total</b>	<b>1280 h</b>	

Présence, en moyenne, de 29 h / semaine à l'école.

<sup>1</sup> Incluant les heures consacrées aux journées pédagogiques en sus des 32 heures des cours et leçons et du suivi pédagogique.